Quelques thèmes pour les contributions

projet éolien PAYS BLANCOIS

Rappel : enquête ouverte **jusqu'au 30 novembre 2026**

Pour contribuer, vous pouvez **déposer vos contributions sur le site dédié par la Préfecture :**

https://www.registre-dematerialise.fr/7512/

Si vous souhaitez utiliser les thèmes ci-dessous, ne faites pas de « copier-coller. » Développez-les avec vos mots à vous et exprimez votre opposition au projet. Il est préférable de faire une contribution par thème.

Thème 1 :

Ce nouveau dossier éolien reprend pour l'essentiel un projet qui avait déjà fait l'objet d'un **refus préfectoral le 30 mai 2024**. Le recours engagé par EOLISE devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux a finalement été retiré en avril 2026, sans que la Cour ne se prononce sur le fond. Une nouvelle demande avait parallèlement été déposée le 1er août 2025. Le changement de procédure ne fait toutefois pas disparaître les enjeux identifiés lors du premier projet : **les machines, leur hauteur, le territoire concerné et les impacts potentiels sur les paysages, le patrimoine, la biodiversité et l'activité touristique demeurent.**

Thème 2

Le contexte territorial est désormais différent. La **nouvelle Charte du Parc naturel régional de la Brenne**, adoptée par décret le 1er juin 2026, affirme que, compte tenu des enjeux liés au patrimoine paysager, **« le développement de l'éolien industriel est considéré comme *incompatible* avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne »**.

Thème 3

La France a une électricité décarbonée à 95% selon RTE. La consommation stagne depuis 2019. En 2024, la production a été excédentaire. 17% ont été exporté à un prix très inférieur au prix auquel EDF a acheté l'éolien. Ce sont les consommateurs français qui paient pour la décarbonation de nos voisins.

Tout nouveau projet d'énergie renouvelable intermittente **est totalement inutile et coûteux pour les consommateurs**, ainsi que le Haut -Commissaire à l'Energie Atomique dans sa note du 10 juillet 2025 au premier ministre.

Thème 4

Plusieurs enjeux majeurs doivent être pris en compte :

- **La biodiversité**, notamment les enjeux déjà identifiés concernant **l'Élanion blanc, la Cigogne noire**, les chiroptères et l'avifaune sensible ;
- **L'impact paysager**, avec cinq ouvrages de 200 mètres implantés dans un territoire rural préservé, à proximité de la vallée de l'Anglin ;
- **Les covisibilités et effets cumulés** avec les monuments historiques, villages, paysages patrimoniaux et sites touristiques : château du Bouchet, château de Forges, château d'Ingrandes, prieuré de Puychevrier, chapelle de Plaincourault, abbaye de Saint Savin…
- **Les conséquences potentielles sur le tourisme**, secteur largement fondé sur la qualité des paysages, du patrimoine et de l'environnement de la Brenne et de la vallée de l'Anglin.

Thème 5

Il convient également de rappeler que **Mérigny, Saint-Aigny, Concremiers ainsi que la commune voisine d'Ingrandes se sont déjà prononcées défavorablement** à ce projet. Cette opposition locale traduit une inquiétude profonde face à une transformation durable du paysage et ne saurait être considérée comme secondaire.

Thème 6

Notre département n'est pas très venté. Il se situe à 2 sur 7 sur l'échelle des vents.
Or, on assiste à une baisse des vents notable en France et dans un certain nombre de pays. C'est un constat fait par le GIEC et Copernicus. Pourquoi saccager nos paysages pour cette énergie inutiles dans le contexte de surproduction d'électricité actuellement et d'une consommation stagnante ?..

Thème 7

Il serait contradictoire que les collectivités publiques consacrent depuis des années des moyens importants à **protéger, valoriser et promouvoir les paysages du PNR de la Brenne**, tout en acceptant parallèlement l'implantation de cinq ouvrages industriels visibles à plusieurs kilomètres. La transition énergétique est nécessaire, mais elle ne signifie pas que tous les projets doivent être implantés indépendamment des caractéristiques et des engagements propres à chaque territoire.

Thème 8

La préservation de la Brenne et de la vallée de l'Anglin ne doit pas devenir la variable d'ajustement du développement éolien. Ce qui serait durablement altéré — paysage, identité territoriale, patrimoine naturel et historique et attractivité touristique — ne pourrait être reconstitué ailleurs.

Thème 9

Parmi les espèces répertoriées en Pays Blancois on trouve des oiseaux en liste rouge (ex : Cigogne noire, pygargue à queue blanche)
D'autres sont **vulnérables lors de leur migration** dans les nombreux couloirs migratoires qui traversent le Pays Blancois (ex : grues cendrées)

